

*Sécurité de la vieillesse*

C'est pourquoi je me réjouis de la motion présentée cet après-midi. Ses termes sont assez vastes pour permettre la discussion de tout aspect de la sécurité sociale ou de la politique des pensions. En effet, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) peut nous parler de son Livre orange et de ses pourparlers avec les provinces. Le domaine est aussi étendu qu'on peut l'imaginer. Mais, si étendu soit-il, il faut parfois s'arrêter à un ou deux points particuliers. À mon avis, il y a deux aspects des pensions qu'il faut étudier d'urgence: abaisser l'âge de la pension facultative à 60 ans et porter le montant de base versé en vertu de la loi sur la sécurité de la vieillesse à \$200 par mois sans aucune évaluation des moyens d'existence.

En ce qui concerne l'abaissement de l'âge de la retraite, je le répète, j'estime qu'il n'est pas encore temps de généraliser le principe de la retraite à 60 ans, comme c'est le cas actuellement à 65 ans, mais je répète qu'il est temps de permettre aux inactifs de 60 ans de prendre leur retraite. Cette catégorie de population comprendrait des personnes comme les épouses, par exemple, qui ne faisaient pas partie de la population active. Elle comprendrait aussi les personnes qui travaillent mais qui se préparent à prendre leur retraite.

**M. Lalonde:** Toutes les femmes?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Toutes les femmes qui ne font pas partie de la population active, et tous les maris qui n'en font pas non plus partie. Je n'avais aucune arrière-pensée de discrimination en parlant d'épouses au lieu de conjoints dans ce contexte. Je parlais des femmes qui ne participent pas à la population active, et qui à mon avis, entreraient dans le cadre de la définition que je propose. J'ignore combien de personnes de cette tranche d'âge quitteraient la population active, mais j'estime qu'il y en aurait plusieurs centaines de milliers, ce qui aurait des répercussions immédiates sur la conjoncture du chômage et qu'il en résulterait beaucoup d'emplois pour les jeunes.

Mais je ne me préoccupe pas seulement des conjoints, des personnes qui sont à la maison et ne font pas partie de la population active, mais de la masse des personnes, des hommes et des femmes qui travaillent. Toutefois, je pense plus aux hommes qui travaillent pour une raison que je donnerai dans quelques instants, à ces hommes qui éprouvent après de longues années des difficultés à suivre le rythme effréné de l'activité industrielle. Nous avons discuté il y a quelque jours d'un bill concernant les luttes électorales, et j'ai eu l'occasion de parler de ma méthode favorite de propagande électorale, qui consiste à se présenter de bonne heure aux grilles des ateliers et des usines de toute la banlieue de Winnipeg et à parler à un grand nombre d'hommes et de femmes qui arrivent au travail.

Aux dernières élections, comme aux précédentes, la question qui m'a été posée le plus souvent, en particulier par les hommes qui allaient travailler dans les ateliers du CP et du CN, de Dominion Bridge, de Manitoba Bridge, dans les conserveries etc, était la suivante: Quand allez-vous abaisser l'âge de la retraite à 60 ans? Certains des hommes qui me posaient cette question me semblaient, dans la grisaille du petit matin, plus vieux que moi-même, qui suis censé dans nos parages paraître vieux. Parmi ceux qui m'ont demandé d'abaisser l'âge de la retraite, certains me semblaient avoir déjà 63 ou 65 ans, et il est souvent arrivé qu'ils me disent avoir en fait 57 ou 58. En réalité, la vie trépidante que nous menons est tout simplement trop dure et, à mon sens, des hommes qui ont commencé à

travailler à 25 ans, certains avant, d'autres après, et qui veulent, à 60 ans, cesser cette activité et profiter de nos lois sociales, notamment de la pension de sécurité de la vieillesse et du Régime de pensions du Canada, ont bien droit de le faire.

Je connais tous les arguments du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. S'il en a de nouveaux, je serai très heureux de les connaître, mais il nous parle d'autres besoins à satisfaire, d'objectifs auxquels il travaille dans le cadre du Livre orange, qui est d'ailleurs un excellent document que j'apprécie beaucoup. Il se pourrait même qu'il me demande ce qu'on pourrait bien faire des millionnaires de 60 à 65 ans qui ont quitté le marché du travail. Il y en a si peu qu'ils ne me préoccupent guère. Le ministre des Finances (M. Turner) pourrait s'en occuper. Mais je doute que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social me serve cet argument aujourd'hui après les mesures prises par le ministre des Finances dans son budget. En effet, ce dernier ne s'est guère inquiété des retraités qui sont au bas de l'échelle sociale. Il a montré plus d'intérêt pour les nantis. Il a amélioré le sort des 30 ou 40 p. 100 qui se trouvent au sommet, mais il n'a rien prévu pour les 55, 60 ou 65 p. 100 des retraités qui sont au bas de l'échelle en matière de pensions.

Je le déclare bien haut au ministre, il est grand temps qu'il cesse de dénigrer mon programme de retraite à 60 ans. Il devrait essayer de mieux comprendre ce qu'est la vie dans une société industrielle moderne; qu'il se rende donc compte qu'il devrait lui-même mener ces campagnes pour abaisser l'âge de la retraite à 60 ans non en fonction des moyens de subsistance ni en fonction des critères du bien-être social, mais selon les désirs de chacun. Que les personnes désireuses de continuer à travailler—certaines pour longtemps encore—le fassent, mais que celles qui estiment qu'elles ont assez gagné ou qu'elles ont besoin de s'arrêter puissent toucher à 60 ans le plein montant du régime de pension du Canada et de la pension de sécurité de la vieillesse, indépendamment des moyens dont elles disposent, pourvu seulement qu'elles aient quitté le marché du travail.

Comme la motion présentée aujourd'hui permet à ceux qui y sont disposés à plaider en sa faveur, je suis très heureux que mes amis du Crédit social en ait fait le sujet à débattre en ce jour réservé à l'opposition. Un des arguments qui peut être invoqué est que cela ne peut se faire, que l'économie serait bouleversée, que les frais seraient trop élevés et qu'on ignore d'où viendraient les fonds. Ma foi, je n'ai pas été témoin de tous les faits concernant les pensions, mais j'ai lu ce qui s'est passé au milieu des années 20 et j'ai assisté ici à la plupart des changements effectués depuis lors. Je dis simplement que tel a été l'argument invoqué chaque fois. Quand J. S. Woodsworth avait pris la parole à la Chambre pour réclamer une pension mensuelle de \$20 payable à 70 ans, le ministre des Finances d'alors avait prétendu que le Canada ne pouvait se le permettre. Quand la mesure avait été renvoyée à l'autre endroit, on y avait prétendu que le pays ferait faillite si on versait des pensions de \$20 à nos personnes âgées. On affirmait qu'il n'était pas souhaitable pour nos vieillards d'obtenir une aumône de ce genre de l'État.

● (1610)

Monsieur l'Orateur, le régime de pensions a été institué au milieu des années 20. En janvier 1927, une pension mensuelle de \$20 devenait en vigueur à 70 ans avec l'évaluation minutieuse des ressources. Quand je suis arrivé ici au début des années 40, c'était encore la même pension. Je